régionaux contre la concurrence, mais bien de faire en sorte que ces intérêts soient servis par un régime plus vaste, fondé sur des règles. En d'autres termes, nous devons renouveler notre profession de foi dans un libre-échange élargi et approfondi. Au minimum, cela veut dire respecter aussi bien la lettre que l'esprit de l'entente existante. Si nous ne réussissons pas à voir plus loin que les intérêts mesquins à court terme et à fixer notre attention sur notre but commun, la croissance économique, nous savons par expérience que les forces stériles du protectionnisme nous feront régresser inexorablement.

Il faut nous orienter vers un nouveau but commun, le développement de l'ALENA, la création d'un accord plus vaste et plus étoffé. D'une part, cela veut dire que l'ALENA doit être ouvert à tous les pays qui sont prêts à en respecter les règles et les disciplines. Je vous rappelle que sa clause d'accession n'est pas limitée aux Amériques, que son expansion n'est absolument pas déterminée par un axe nord-sud. Certes, c'est dans notre hémisphère, à commencer par le Chili, qu'elle suscite le plus d'intérêt. Cela n'empêche pas que ce qui reste et doit rester l'épreuve décisive pour l'adhésion à l'ALENA, c'est l'attachement à la cause d'un commerce plus intensif et plus général, fondé sur des règles.

D'autre part, en nous intéressant à de nouveaux membres éventuels, nous devons aussi nous interroger sur les moyens d'approfondir l'ALENA, ce qui est le corollaire logique de l'intégration économique croissante de l'Amérique du Nord. Nous avons inscrit dans l'accord lui-même des mécanismes assortis de règles pour cela : quelque 25 commissions, comités et groupes de travail vont se pencher dans les mois et les années à venir sur les moyens pratiques de renforcer notre zone de libre-échange. Ce sont les commissions du Travail et de l'Environnement qui ont pris la vedette politique, mais beaucoup d'autres groupes se réuniront régulièrement pour évaluer les éléments plus prosaïques du commerce : règles d'origine, normes de qualité pour l'agriculture, normes de télécommunications, étiquetage des textiles et des vêtements, entrée temporaire pour les gens d'affaires, etc.

De loin, les deux groupes de travail les plus importants — et qui ont la plus grande portée — sont ceux qu'on a créés récemment pour déterminer comment il faudra traiter les questions des subventions et du dumping dans le secteur visé par notre accord de libre-échange et comment nous devrions unir nos efforts en vue d'établir les règles communes qui régiront le commerce entre les trois partenaires de l'ALENA. Il ne sera pas facile de s'entendre sur ces questions, mais l'aboutissement de nos efforts déterminera si les intérêts économiques communs de l'Amérique du Nord peuvent transcender de plus étroites préoccupations intérieures.